

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 06/06/2017**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (13) : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER, Adjoint au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Jean-Marie BUTSCHA, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Alexandra STEMMELIN, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, Grégory ZUNQUIN conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ../'

Absent non excusé : ../'

Ont donné procuration (2) : Stéphane ESSLINGER qui a donné procuration à Jean-Marc GINDER. Joseph CARNEMOLLA qui a donné procuration à Christian BUTSCHA.

Est désignée secrétaire de séance, Laetitia ORTSCHITT, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2017.
2. Approbation du rapport annuel Eau potable 2016.
3. Approbation du rapport annuel Assainissement 2016.
4. Approbation du nouveau règlement du cimetière communal.
5. Achat parcelle cadastrée section 24 n°208, 306 & 307 (Emplacement réservé n°4) : modification des conditions financières.
6. Budget principal : décision budgétaire modificative n°1.
7. Convention gardiennage point-TRI « déchets verts » avec le SIVOM.
8. Subvention exceptionnelle EJPR.
9. Subvention exceptionnelle Collège MONOD, Ottmarsheim.
10. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.
11. Urbanisme.
12. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2017.

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2017 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Approbation du rapport annuel Eau potable 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Jean-Marc GINDER, Adjoint au Maire, rappelle quelques chiffres clés de l'année 2016 :

- 41 911 m³ d'eau produite
- 10 abonnés supplémentaires sur l'année
- 95,33 m³ facturé par habitant
- 22 884,23 € de recette pour la collectivité (surtaxe eau)
- 41 460,00 € pour l'exploitant (SUEZ)
- 100 % de taux de conformité pour les analyses d'eau effectuées en 2016
- Le rendement du réseau est à 83 %, reste correct
- Etat de la dette : 3 764,81 € de capital restant. La dette sera soldée courant 2017.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune de PETIT-LANDAU. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération et restera consultable en Mairie par les usagers aux horaires habituels d'ouverture au public.

3. Approbation du rapport annuel Assainissement 2016.

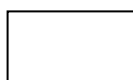
Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Jean-Marc GINDER, Adjoint au Maire, rappelle quelques chiffres clés de l'année 2016 :

- 5,341 km de réseau
- 119 017 m³ d'eau traités par an, car le réseau est encore unitaire dans le « vieux village ».
- La quantité de boue produite est passée de 10,3 t (2015) à 5,5 t. La question de cette baisse a été posée au délégataire du pourquoi de cette baisse.
- Redevance communale d'assainissement 50204,07 €.
- Les équipements et les ouvrages d'épuration (réseau, STEP ...) sont tous conformes aux normes en vigueur.
- Le curage des lits 4 & 5 a été effectué fin août.



Prix moyen de l'eau (et assainissement) pour une consommation moyenne de 120 m³/an = 492,30 €.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la commune de PETIT-LANDAU. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération et restera consultable en Mairie par les usagers aux horaires habituels d'ouverture au public.

4. Approbation du nouveau règlement du cimetière communal.

Les évolutions récentes de la législation funéraire et les évolutions des pratiques et des modes d'inhumation rendent nécessaires une nouvelle rédaction de ce règlement.

Après présentation du nouveau règlement du cimetière communal par M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le nouveau règlement du cimetière communal,
- **CHARGE** M. le Maire de la mise en application du nouveau règlement.

5. Achat parcelle cadastrée section 24 n°208, 306 & 307 (Emplacement réservé n°4) : modification des conditions financières.

Par décision du 27 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'achat de parcelles pour la réalisation de l'emplacement réservé n°4 du PLU (rue Séger).

L'estimation des Domaines portait sur 4,38 ares consistant en l'achat de la parcelle section 24 n°208 (7 500,00 € / are) et une bande de 2 m prise sur les parcelles cadastrées section 24 n°207 et 209 (15 000,00 € / are). Soit un coût total de 43 650,00 €

Or, le PV d'arpentage, réalisé par le cabinet AGE CLOG en date du 14 décembre 2016 a créé 2 nouvelles parcelles :

- Section 24 n°306 d'une contenance de 1,04 ares (issue de la parcelle n°207 appartenant à M & Mme Alfred HEITZ)
- Section 24 n°307 d'une contenant ce 0,45 ares (issue de la parcelle n°209 appartenant à M. Claude HEITZ).

Soit une surface totale acquise par la Commune de 4,43 ares.

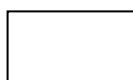
Il convient donc de réajuster le montant de l'acquisition en fonction de ces nouvelles surfaces, en conservant les prix à l'are décidés initialement, et en détaillant les sommes versées à chaque propriétaire.

M. le Maire propose donc la répartition suivante :

Sect.	N°	Contenance	Propriétaire	Montant
24	208	2,94 ares	M & Mme Joseph LEBRETON (1/2) M. Claude HEITZ (1/2)	11 025,00 € 11 025,00 €
24	306	1,04 ares	M & Mme Alfred HEITZ / MEYER	15 600,00 €
24	307	0,45 ares	M. Claude HEITZ	6 750,00 €
Total		4,43 ares		44 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'achat de la parcelle cadastrée section 24 n°208, appartenant à M & Mme Joseph LEBRETON et M. Claude HEITZ, d'une contenance de 2,94 ares pour un montant de 22 050,00 € répartis pour moitié pour M. & Mme Joseph LEBRETON (soit 11 025,00 €) et pour moitié à M. Claude HEITZ (11 025,00 €),



- **APPROUVE** l'achat de la parcelle cadastrée section 24 n°306, appartenant M. & Mme Alfred HEITZ / MEYER, d'une contenance de 1,04 ares pour un montant de 15 600,00 €,
- **APPROUVE** l'achat de la parcelle cadastrée section 24 n°307, appartenant M. Claude HEITZ, d'une contenance de 0,45 are pour un montant de 6 750,00 €.
- **RAPPELLE** que les travaux connexes (déplacements des compteurs d'eau, des coffrets électriques et télécom en nouvelle limite de propriété ...) seront pris en charge financièrement par la commune de Petit-Landau dans le cadre de l'aménagement futur de la rue des Vosges,
- **CHARGE** M. le Maire de la signature de l'acte de vente et tout document afférent.

6. Budget principal : décision budgétaire modificative n°1.

Par décision du le Conseil Municipal a approuvé la participation financière de la Commune de Petit-Landau à l'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts (avec les communes de Bantzenheim, Chalampé et Niffer.).

Conformément à la Convention approuvée par le Conseil Municipal, Bantzenheim acquiert les matériels sur son budget propre, avec une participation financière des trois autres communes. Pour Petit-Landau le montant de la participation se monte à 5 390,40 €.

Ce montant ayant été payé par le mandat n°72/2017, il convient de modifier le budget principal en conséquence.

OUI les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°1 suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2017	DEPENSES	RECETTES
Investissement		
204 Subventions d'équipement		+ 5 500,00 €
23 Immobilisations en cours	- 5 500,00 €	
TOTAL EQUILIBRÉ		

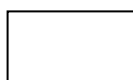
7. Convention gardiennage point-TRI « déchets verts » avec le SIVOM.

Par décision du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention entre la commune et la CCPFRS pour la gestion de l'espace déchets-verts située à l'entrée Est du village.

M. le Maire en rappelle les principales dispositions :

- La commune met gracieusement à disposition un terrain
- La commune de Petit-Landau rémunère l'agent en charge de la permanence (tous les samedis des semaines paires soit 1,5 h par semaine)
- La CCPFRS finance l'évacuation et le recyclage des déchets verts déposés,
- La CCPFRS rembourse les frais de personnels avancés par la commune annuellement,

Or, depuis l'intégration de la CCPFRS dans la M2A, cette compétence est reprise par le SIVOM. Aussi, M. le Maire présente un projet de convention dans les mêmes termes que celle précédemment signée avec feu la CCPFRS, ainsi que l'annexe n°1 (plan cadastral de l'implantation du point-TRI),



OUI les explications de M. le Maire,
VU le projet de convention présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** Le projet de convention concernant le gardiennage du point-TRI « déchets verts » avec le SIVOM de la région mulhousienne,
- **CHARGE** M. le Maire de signer la convention et tout document afférent.

8. Subvention exceptionnelle EJPR.

M. le Maire informe que l'Entente des Jeunes du Pays Rhéna a demandé une subvention exceptionnelle pour la participation des équipes U15 et U18 à un tournoi organisé par l'A.S Béziers.

M. le Maire propose d'octroyer une subvention de 50 € par joueur licencié au FC Petit-Landau. Soit un total de 350,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention exceptionnelle de 350 € à l'association EJPR dont le siège est situé 6 rue de l'Ecureuil à Kembs,
- **MET EN EXERGUE** que les crédits nécessaires ont été votés au chapitre 65 du budget primitif 2017,
- **CHARGE** M. le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférent.

9. Subvention exceptionnelle Collège MONOD, Ottmarsheim

M. le Maire informe que le collège Théodore MONOD a demandé une subvention exceptionnelle pour les élèves de l'UNSS danse de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention exceptionnelle de 200 € au collège Théodore MONOD d'Ottmarsheim
- **MET EN EXERGUE** que les crédits nécessaires ont été votés au chapitre 65 du budget primitif 2017,
- **CHARGE** M. le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférent.

10. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.

M. le Maire rend compte des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :

Couvertines du mur du cimetière, Zanchetta, 10 320,00 € TTC.

Commande du feu d'artifice du 13 juillet, AM Pyrotechnie , 3 000,00 € TTC.

Déplacement de l'ancienne horloge mécanique, Société André VOEGELE, 2 392,80 € TTC.

Complément mobilier bibliothèque municipale, BBS, 4 231,69 € TTC.

Peinture pour le hall et les murs extérieurs de la salle polyvalente, KWAIST, 4 362,65 € TTC.

Remplacement 4 arroseurs pour l'arrosage automatique du stade, FRANS BONHOMME, 1 073,71 € TTC.



11. Urbanisme.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Néant

Certificat d'urbanisme

Néant.

Permis de construire :

MEYER Thibaut, 49 rue Principale à Niffer, construction d'une maison d'habitation 18 rue des Fleurs.

MUNCH Stéphan, 7 rue de Louhans, extension de l'habitation et création d'un stationnement + création terrasse et isolation extérieure.

HUMMEL Alfred, 6 rue des Merles à Wittenheim, construction d'une maison d'habitation 17 rue d'Alsace.

Déclaration préalable de travaux.

HAAS Gabrielle, 9 rue des Vergers, clôture.

DALL'AGNOL Francis, 37 rue de l'Eglise, abri de piscine en dur.

CURGUZ Milomir, 29 rue de l'Ecole, piscine.

SAADA Fayçal, 3 rue de Normandie, abri de jardin.

Permis de démolir :

Néant.

12. Divers.

M. le Maire évoque le problème des rythmes scolaires. A ce jour, il n'y a pas de possibilité officielle de modifier les horaires scolaires pour la rentrée 2017/2018. Le problème sera vraisemblablement évoqué à l'occasion des conseils d'école du 3^{ème} trimestre. L'affaire est suivie de près par la Commune.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement : en 2015, la Commune a touché 34 302,00 €. En 2016 la Commune a touché 16981,00 €. Pour 2017, la commune touchera 816 €, alors que 10 000,00 € ont été prévus au Budget Principal 2017.

Concernant le PLU Intercommunal, M. Rémy NEUMANN, Vice-Président de M2A et en charge du dossier, rencontrera M. le Maire et M. l'Adjoint au Maire.

M. le Maire informe que six emplois saisonniers d'été ont été embauchés. Le premier arrivera le lundi 19 juin prochain.

Le 21 juin, une réunion des personnes publiques associées au PLU de Niffer sera organisée. Jean-Marc GINDER, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme représentera la Commune. Point de vigilance particulier : la zone de carrière prévue au PLU de Niffer.

Concernant le FPIC, nous n'avons pas d'information officielle. Le montant devrait être moindre : a priori, 1 million d'€ sont à payer pour M2A et l'ensemble des communes.

La compétence « eau potable » devra de par la loi être transférée à M2A. Une réunion a été organisée en présence des élus de toutes les communes. Le 23 juin le bureau ESPELIA, en charge de faire un état des lieux général des réseaux, passera à Petit-Landau.

En ce qui concerne la fibre, ça bouge enfin. M. Patrick FABRE, responsable concertation ROSACE, est venu en Mairie le 16 mai dernier. Les travaux auront effectivement lieu en 2018. L'emplacement du coffret-relais a été défini (le long du mur du cimetière). Le 29 juin aura lieu une réunion avec ROSACE, la région Grand Est, M2A et toutes les communes conventionnées avec ROSACE.



Un arrêté municipal réglementant le stationnement de gens du voyage a été pris par M. le Maire. La politique Gens du Voyage est gérée par M2A avec un médiateur et un élu référent. Une procédure a été mise en place pour épauler les communes confrontées à ce problème.

M. le Maire informe, et déplore, que la liste pour les accesseurs au bureau de vote des élections législatives du 11 et 18 juin prochain a été compliquée à élaborer

De l'aide pour la distribution des différentes informations papier (Avis à la population, informations ...) dans les boîtes aux lettres est demandée. Plusieurs membres du Conseil sont prêts à apporter leur aide.

Le prochain Forum M2A aura lieu le lundi 12 juin. Les inscriptions sont encore possibles.

Jean Marc GINDER informe que le parking de la salle polyvalente a été goudronné.

Carole TALLEUX informe que le dispositif « La Filature Nomade » sera poursuivi. Une réunion le jeudi 22/06 à 16h est programmée en la Mairie de Petit-Landau pour la nouvelle saison.

Une réunion de concertation pour l'organisation scolaire (liée notamment au bilinguisme) est prévue le 13 juin avec les communes de Niffer et Hombourg.

Carole TALLEUX se rendra à une réunion concernant les déplacements des aînés au sein de la M2A.

Un projet de classe verte est prévu à l'école élémentaire V. HUGO.

Etienne ANTONOT informe que le livre « Parcours de vie » sera diffusé à toutes les sections UNC.

Laetitia ORTSCHITT rappelle que l'association « Y A D'LA JOIE » organisera une soirée d'été samedi 10 juin à la salle polyvalente.

Grégory ZUNQUIN s'est rendu à l'Assemblée Générale du GIC 19. Les dégâts de gibier ont beaucoup augmenté sur la zone. Voir avec l'adjudicataire de la chasse si une battue administrative sur l'île du Rhin doit être lancée ainsi que sur l'espace forestier entre le Canal d'Alsace et la RD 52. Une forte mortalité a été observée chez les renards due à la rage.

Grégory Zunquin informe qu'il est depuis peu président du KSK, section karaté, d'Ottmarsheim.

Alexandra STEMMELIN a participé à la Journée Citoyenne à Hombourg. Elle a beaucoup apprécié l'encadrement des enfants. A mettre en place à Petit-Landau ?

Sortie à Reigolswil le 24 juin prochain. Un bus a été affrété.

Prochain Conseil Municipal le 12 septembre.

La séance est levée à 21h20.

